

COMITÉ 12-18 SAINT-ALBERT

CHALET

COMITÉ
12
18
Saint-Albert



ADSTOCK - CHAUDIÈRE- APPALACHES

15 AU 18 MAI 2026

Pour plus d'informations, contactez Cédric Ouellet.
(819) 740-4939 – couellet04@gmail.com

Horaire du week-end :

Vendredi :

- Départ de la salle municipale à 15h.
- Repas de lasagne et pain à l'ail fournis.

Samedi :

- Déjeuner de toast avec Nutella, beurre d'arachide et fruits.
- Dîner Sandwich et crudités.
- Souper minis pizzas maison avec frites.

Dimanche :

- Déjeuner-dîner brunch (patates, bacon, saucisses, oeuf, toast, fruits et fèves au lard).
- Souper fondue chinoise (boeuf, porc, poulet, légumes, ramens, salade, pain et patates).

Lundi :

- Déjeuner de toast avec Nutella, beurre d'arachide.
- Retour à 12h à la salle municipale.



Détails :

- 2 intervenants accompagneront les 22 jeunes.
- Les chambres seront séparées entre garçons et filles (sauf avis contraire des parents).
- Votre enfant doit apporter ses propres collations.
- Si votre enfant n'aime pas le menu proposé, vous devez lui envoyer un repas de remplacement.
- Le prix inclut tout (repas, hébergement, transport) du vendredi 16h au lundi 12h.

Chalet :

- Spa privé 4 saisons (sous supervision d'un adulte en tout temps).
- Piscine intérieure chauffée à 85 degrés (sous supervision d'un adulte en tout temps).
- Table de billard.
- Table de hockey à air soufflé.

Pour plus de détails sur le chalet, cliquez sur le lien.



Détails financiers : 250\$ - 300\$ par personne

Premier versement :	Deuxième versement :	Troisième versement :
Lors de l'inscription	14 janvier 2026	18 mars 2026
100\$	100\$	50\$ - 100\$

Aucun remboursement possible (sauf cas exceptionnels).

En cas de force majeure, il est possible que l'activité soit reportée.

250\$ par personne s'étant impliqué à au moins une campagne de financement du Comité 12-18 de Saint-Albert. Le prix est de 300\$ pour les personnes qui ne s'impliquent pas au Comité 12-18 de Saint-Albert

Conditions d'inscription :

- Être âgé de 11 ans et plus le 15 mai 2026.
- Avoir payé la totalité du montant de l'activité AVANT le 15 mai 2026.
- Avoir rempli le formulaire d'inscription.
- Avoir accepté les conditions de l'activité.

